



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 MARS 2015**

Le Conseil Municipal de la ville de THOIRY :

- * **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2015.

Vote unanime.

- * **Approuve** les nouvelles dispositions réformant les modalités d'attribution du régime indemnitaire et étend le bénéfice de l'enveloppe indemnitaire à l'ensemble du personnel de la ville de Thoiry.

Vote unanime.

- * **Renouvelle** le recrutement d'un jury et d'un accompagnateur de piano, pour les examens de l'Ecole de Musique, au tarif horaire de 32,00 € net.

Vote unanime.

- * **Approuve** la nouvelle grille tarifaire pour l'espace jeunes et le centre de loisirs sans hébergement.

TARIF ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Accueil périscolaire 3/11 ans	FORFAIT MATIN 1H	FORFAIT SOIR 2H
QF	De 7h30 à 8h30	De 16h30 à 18h30
A (- de 500€)	2,86 €	4,72 €
B (entre 501 et 710€)	2,86 €	4,72 €
C (entre 711 et 1070€)	2,86 €	4,72 €
D (entre 1071 et 1370€)	3,36 €	5,76 €
E (+ de 1370€)	3,36 €	5,76 €

Accueil extrascolaire 3/11 ans	APRES-MIDI AVEC REPAS (mercredis scolaires)	APRES-MIDI SANS REPAS (vacances scolaires)	MATIN AVEC REPAS (vacances scolaires)	MATIN SANS REPAS (vacances scolaires)	JOURNEE AVEC REPAS (vacances scolaires)
QF	Accueil de 11h30 à 18h00 (garderie de 18h à 18h30)	Accueil de 13h30 à 18h00 (garderie de 18h à 18h30)	Accueil de 9h à 13h30 (garderie de 8h30 à 9h)	Accueil de 9h00 à 12h00 (garderie de 8h30 à 9h)	Accueil de 9h00 à 18h00 (garderie de 8h30 à 9h et de 18h à 18h30)
A (- de 500€)	11,16 €	5,58 €	8,68 €	3,72 €	14,26 €
B (entre 501 et 710€)	12,46 €	6,48 €	9,58 €	4,32 €	16,06 €
C (entre 711 et 1070€)	14,15 €	7,65 €	10,75 €	5,10 €	18,40 €
D (entre 1071 et 1370€)	16,23 €	9,09 €	12,19 €	6,06 €	21,28 €
E (+ de 1370€)	18,57 €	10,71 €	13,81 €	7,14 €	24,52 €

TARIFS ESPACE JEUNES

Accueil extrascolaire 11/17ans	TARIF HORAIRE	TARIF JOURNEE (mercredis avec repas)	TARIF JOURNEE AVEC REPAS (vacances scolaires)	Accueil périscolaire 11/17 ans	TARIF HORAIRE	FORFAIT SOIREE
QF	1 heure	Accueil de 12h00 à 18h30	Accueil de 8h30 à 18h00 (8 heures facturées)	QF	1 heure	Accueil de 16h30 à 19h30
A (- de 500€)	1,89 €	11,61 €	18,22 €	A (- de 500€)	0,42 €	1,26 €
B (entre 501 et 710€)	1,89 €	11,61 €	18,22 €	B (entre 501 et 710€)	0,42 €	1,26 €
C (entre 711 et 1070€)	2,09 €	12,51 €	19,82 €	C (entre 711 et 1070€)	0,47 €	1,41 €
D (entre 1071 et 1370€)	2,29 €	13,41 €	21,42 €	D (entre 1071 et 1370€)	0,52 €	1,56 €
E (+ de 1370€)	2,49 €	14,31 €	23,02 €	E (+ de 1370€)	0,58 €	1,74 €

Vote unanime.

- * **Verse** une subvention exceptionnelle à la Société de pêche pour la création d'une pisciculture, d'un montant de 3 500 Euros.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Thoiry et l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.

1 abstention : M. THOMAS.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs à intervenir avec l'Echo du Reculet, fixant la subvention versée au titre de l'exercice budgétaire 2015 à 3 628,00 €.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte notarié relatif à la régularisation de cession de terrain dans le cadre du réaménagement de la rue du Puits Mathieu : les colotis du lotissement « les fleurs du Quart » rue des Truffes.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte notarié relatif à la régularisation de cession de terrain dans le cadre du réaménagement de la rue du Puits Mathieu : SCI « les chênes verts », impasse du Ruisseau.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte notarié relatif à la régularisation de cession de terrain dans le cadre du réaménagement de la rue du Puits Mathieu : Mme Annick Grabowski.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte notarié relatif à la régularisation de cession de terrain dans le cadre du réaménagement de la rue du Puits Mathieu : Consorts METRAL, lotissement « les fleurs du Quart II » rue des Truffes.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à faire l'acquisition par voie amiable, des parcelles cadastrées section BM N°122 et 123 d'une superficie respective de 3 753 m² et de 4 636 m², appartenant à la société Coopérative Jura Mont-Blanc au prix de 150 € le m² soit 1 258 350 € TTC, hors droit et hors frais liés à l'acquisition, et à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

6 abstentions : M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, Mme BUDZINSKI, M. THOMAS, Mme COTIER et Mme BOULENS.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte notarié relatif à la rétrocession de la Rue Pierraz Frettaz au profit de la ville de Thoiry.

Vote unanime.